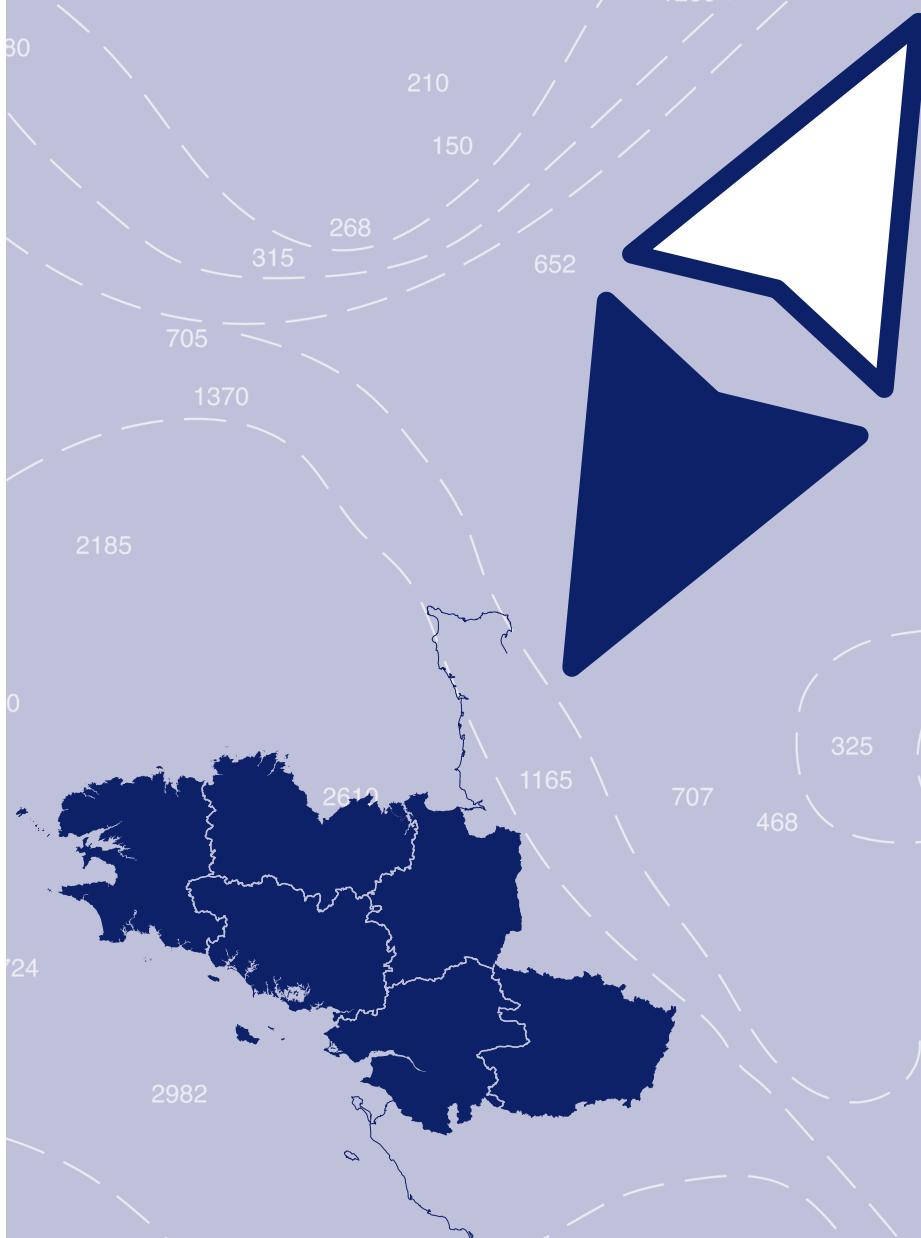


RAPPORT STATUTAIRE 2016

Une vraie dynamique de territoires



Groupama
LOIRE BRETAGNE

Le rapport que nous soumettons
à votre approbation présente les points importants
de l'activité de Groupama Loire Bretagne
au cours de l'année 2016,
ainsi que les principales caractéristiques
des comptes arrêtés au 31 décembre 2016.



Les faits marquants

L'activité de l'année 2016 a été marquée par :

- **l'émission de certificats mutualistes** autorisés par l'assemblée générale ordinaire du 22 Avril 2016 pour un montant global de 94,6 Millions d'Euros, émission à réaliser dans un délai maximum de 24 mois à compter de ladite Assemblée.
- la participation de Groupama Loire Bretagne à **l'augmentation de capital** de Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour des montants respectifs de 91,371 M€ et 3,797 M€.
- le lancement des nouvelles offres **Protection juridique** et **Prairie** et de la nouvelle offre **GROUPAMA habitation** en pilote depuis septembre 2016. Egalement en test **GROUPAMA On Board** pour les conducteurs novices.
- une baisse de notre chiffre d'affaires dans un contexte économique et concurrentiel difficile auquel s'ajoute l'aspect réglementaire de la loi HAMON et des accords ANI

La sinistralité de cette année est marquée par la survenance d'un nombre important de sinistres graves et une charge de sinistres climatiques de 20,2 M€.

L'activité en assurance non-vie

La couverture des risques souscrits par les sociétaires représente **un volume de cotisations acquises, tous exercices, qui s'élève à 759,9 M€**, hors acceptations. Le portefeuille 2016 est réparti comme suit :

- 23 % pour le marché des actifs agricoles,
- 55 % pour le marché des particuliers actifs et retraités,
- 22 % pour les marchés des professionnels, entreprises et collectivités locales.

Les cotisations connaissent une décroissance qui s'explique principalement par la poursuite de l'impact des accords ANI, le vieillissement du portefeuille et le contexte concurrentiel, avec les évolutions suivantes par métier :

- **En assurance de biens et responsabilité**, les cotisations acquises reculent de 1,2 % à 460,4 M€. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - **Automobile de tourisme** : décroissance des cotisations de 1,7 % avec un aliment tarifaire de - 0,5 %. À fin décembre, le solde de développement en nombre est de - 0,3 % (soit - 1 277 véhicules).
 - **Habitation** : une légère croissance des cotisations acquises de 0,9 %, avec un aliment tarifaire de + 3,2 % et un développement en nombre de - 0,4 % (soit - 1 860 habitations).
 - **Dommages agricoles** : légère baisse des cotisations de 0,9 %, l'aliment tarifaire est de + 3,3 %. En climatiques récoltes, le chiffre d'affaires est en recul de 15 %. En IMA, la croissance des cotisations de + 5 % est portée par l'aliment tarifaire de + 6,2 %.



- Entreprises et collectivités :

- ▶ **Auto entreprises** : forte décroissance du chiffre d'affaires en lien avec de fortes résiliations.
- ▶ **Dommages entreprises** : légère décroissance des cotisations exercice pur de 0,6 % avec un aliment tarifaire de + 0,9 %.
- ▶ **Dommages collectivités** : légère décroissance du chiffre d'affaires avec un solde de production négatif lié à de nombreuses résiliations, l'aliment tarifaire est de + 4,7 %

- **En assurance de personnes**, les cotisations acquises s'affichent à 299,5 M€ en baisse de 2,8 % par rapport à l'année 2015 avec les évolutions suivantes :

- **Santé individuelle** : baisse des cotisations de 4,6 % en lien avec le développement en nombre négatif de - 5,6 % (impact de l'ANI et des résiliations pour décès), soit - 9 525 contrats, l'aliment tarifaire est de + 3,5 %.
- **Prévoyance individuelle** : au global le chiffre d'affaires est en léger recul avec un développement négatif et un aliment tarifaire de + 5,7 % et une forte croissance du portefeuille GAV de + 6,2 % (soit + 6 311 GAV) avec notamment le développement de la GAV PRO.
- **Santé collective** : les cotisations exercice pur sont en hausse de + 5,7 % en lien avec le déploiement de l'offre sur le marché ACPS.

Les résultats des activités de distribution

Activité Vie :

Le chiffre d'affaires collecté **pour le compte de GROUPAMA Gan Vie** atteint 158,2 M€.

Le **chiffre d'affaires épargne retraite** s'élève à 135,3 M€ contre 119,43 M€ l'an passé soit une progression de 13 %. Le **chiffre d'affaires prévoyance** est de 22,9 M€ versus 24,4 M€ en 2015.

Activité banque :

La collecte nette bancaire s'élève à 9,6 M€, en baisse de 4,9 M€ par rapport à 2015.

Le nombre de crédits est en hausse (+ 26 %), les formules sont en baisse (- 6 %).

L'encours des dépôts bancaires totalise 177 M€ et celui des encours crédits s'élève à 144 M€.

Collecte certificats mutualistes :

Le placement des certificats mutualistes a démarré en juin 2016.

Au cours de l'exercice 2016, 3 149 539 certificats mutualistes ont été souscrits pour un montant de 31,5 M€.

A fin février 2017, nous avons enregistré de nouvelles souscriptions pour la somme de 27,9 M€.



Les résultats techniques

Le rapport sinistres à cotisations global de l'exercice ressort à 71,4 % contre 60,7 % en 2015.

• En **assurance de biens et responsabilité**, le rapport sinistres à cotisations 2016 est de 66,4 %, il est en hausse de plus de 15 points par rapport à 2015. Cette dégradation s'explique par la hausse des sinistres graves et des coûts climatiques pour la majorité des risques :

- **Automobile de tourisme** : en 2016 le S/C est de 80,3 %, il est supérieur de 24,8 points à 2015.

- **Habitation** : le S/C est de 45,9 %, il est supérieur de 8,6 points à 2015

- **Dommages agricoles** : forte dégradation de 35,4 points du S/C. Le S/C attritionnel se dégrade de 9 points (dont 3 points liés aux sinistres graves).

- **Auto entreprises** : le S/C est de 63 % avec une dégradation du S/C attritionnel de 4 points.

- **Dommages collectivités** : le S/C est de 130,4 % en forte dégradation.

- **Dommages entreprises** : le S/C est de 46,3 % en hausse de 17 points.

- **TMA** : avec un S/C de 70,1 %, ce risque s'améliore de 49 points par rapport à 2015. Pas d'événement excédentaire et une amélioration du S/C attritionnel de 4 points en 2016.

• En **assurance de personnes**, le rapport sinistres à cotisations de décembre 2016 est de 79,5 %, il est plus dégradé qu'en 2015 de + 2,7 points avec les évolutions suivantes :

- **Santé individuelle** : le S/C est de 72,1% en amélioration de 2 points par rapport à 2015

- **Prévoyance individuelle** : le S/C est de 97,9 % en forte dégradation par rapport à 2015 en lien avec la comptabilisation de la provision statistique ProvAP (29 M€ contre 15,3 M€ en 2015).

- **AP collective** : amélioration des S/C des métiers santé et prévoyance collective qui sont respectivement de 75,7 % et de 138,8 % en lien avec le plan de redressement technique.

A souligner un fort dégagement sur les sinistres antérieurs de 33 M€ dû au changement de calcul et de comptabilisation de la provision en Assurance de Personnes PROVAP. Cette opération masque le rechargement constaté sur les dossiers sinistres antérieurs de 13 M€, principalement sur les risques automobile et incendie.

A noter une dotation à la **provision d'égalisation** de 7 M€ au 31 décembre 2016 portant le stock de cette provision à 22 M€. Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêle, tempête, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

Compte tenu du profil de la sinistralité en 2016, le solde de réassurance avec Groupama S.A. représente une facture de 33,1 €, contre une charge de 59,3 M€ en 2015, et a permis de dégager une participation bénéficiaire à hauteur 4,9 M€.



La formation du résultat

Après opérations de réassurance avec GROUPAMA S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de la Caisse régionale s'établit à 196 M€ (y compris acceptations) soit 25,3 % des cotisations acquises, contre 25,6 % en 2015.

Les frais généraux nets de la caisse régionale atteignent un montant de 176,4 M€ en augmentation de 2,2 % par rapport à 2015. **Le ratio frais généraux nets sur cotisations acquises tous exercices s'élève à 23,2 %** contre 22,3 % en 2015.

Le ratio combiné s'établit à 95,8 % contre 93,8 % en 2015, reflet de notre résultat technique après réassurance, ainsi que du niveau de nos frais généraux.

En 2016, les marchés financiers d'actions et de taux ont connu une forte volatilité principalement liée à des facteurs politiques (Brexit, élection de D. Trump à la présidence des Etats-Unis) mais sont restés finalement plutôt stables sur la totalité de l'année. Au global, les marchés d'actions européens dividendes réinvestis ont gagné 3.7 % en 2016 (+ 7.7 % pour les actions françaises) tandis que les taux d'intérêts (OAT à 10 ans) sont passés de 1 % en début d'année à 0,68 % au 31/12. Ils ont connu un plus bas à 0,12 % à la fin du 3^{ème} trimestre.

Dans ce contexte, nos gestions d'obligations ont généré une performance voisine de 3,5 % tandis que les gestions d'actions dégageaient une performance de 6.5 % (Groupama Asset Management) et 4.4 % (Lazard).

Le résultat financier s'élève en 2016 à 27,8 M€ contre 27,6 M€ en 2015. Les produits financiers restent à un niveau proche des moyennes historiques de la Caisse régionale.

Il représente 3,6 % des cotisations.

Il est constitué en majorité par des revenus récurrents

- 10,9 M€ revenus d'Obligations
- 2,4 M€ revenus d'Actions
- 7,2 M€ revenus immobiliers
- 2,4 M€ revenus de participations

En conséquence, **le résultat technique de l'assurance non vie s'établit à 34 M€** contre 45,5 M€ en 2015.

Après produits financiers sur fonds propres, opérations exceptionnelles et provision d'impôt société, **le résultat présenté à l'assemblée générale est de 30,9 M€**, soit 4 % des primes acquises contre 3,9 % en 2015.

Ce résultat, après retraitements selon les normes IFRS, produit **une contribution** de la Caisse Régionale et de ses Caisses locales de **43,1 M€ au résultat combiné du groupe**.

Le bilan

A la clôture de l'exercice, **le total du bilan est de 2 137 M€** en augmentation de 70 M€ par rapport à 2015.

Les **capitaux propres** de l'entreprise s'élèvent à la clôture de l'exercice à **742,5 M€** contre 679,9 M€ à fin 2015. Cette hausse inclut le résultat de l'exercice et la souscription des certificats mutualistes.

Nos engagements envers nos assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **1 295,6 M€** (+ 75 M€ par rapport à 2015). La quote-part revenant au réassureur et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 599,7 M€ (+ 51,5 M€ par rapport à 2015).



Dettes fournisseurs

En application de l'article D.441-4 du Code du commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs inscrites au bilan au 31 décembre 2016 se ventilent de la façon suivante :

Ventilation fournisseurs Échéance	31/12/2015 Montant	31/12/2016 Montant
Non échu	- 473 K €	- 463 K €
Echu depuis moins de 30 J	405 K € (avoir)	707 K € (avoir)
Echu entre 30 et 60 J	- 3 K €	1 K € (avoir)
Echu entre 60 et 90 J	- 43 K €	- 4 K €
Echu au-delà de 90 J	27 K € (avoir)	6 K € (avoir)
Total	- 87 K €	247 K € (avoir)



La Responsabilité Sociale et Environnementale

Conformément aux dispositions de la loi grenelle 2 du 12 juillet 2010, Groupama Loire Bretagne a élaboré un rapport spécifique sur ce thème et qui a été mis à votre disposition avant l'assemblée générale sur le site Racines et Réseaux et qui peut être consulté à son siège social.

Le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme

Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable

Après examen, le Conseil d'Administration de Groupama Loire-Bretagne a validé ces deux rapports qui peuvent être consultés à son siège social et qui sont communiqués à l'ACPR.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnés au chapitre «I – Opérations Techniques» de la note 2 de l'annexe «Règles d'évaluation et de présentation».

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de défaillance sur les placements financiers sont déterminées selon les modalités mentionnés au chapitre «II – Placements» de la note 2 de l'annexe «Règles d'évaluation et de présentation». Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de la caisse. La caisse nous a confirmé avoir la capacité de conserver les titres conformément à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne - Pays de Loire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES PAR SES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS SALARIÉS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne - Pays de la Loire, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs élus par le personnel salarié et le Directeur Général, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour leurs contrats d'assurance «Vie Privée» à l'exclusion de la garantie Complémentaire Frais de Soins couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

La réduction appliquée sur le tarif de base des contrats d'assurance Vie Privée est de 25 %.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec

PROJET DE RÉOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2017

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, prend acte du résultat positif de l'exercice 2016 qui s'établit à **30 990 078,91 €**, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 30 990 078,91 euros, de la façon suivante :

a) Réserve pour éventualités diverses (dotation statutaire de 5 %)	1 549 503,95 €
b) Réserve complémentaire (dotation statutaire de 10 %)	3 099 007,89 €
c) Rémunération des certificats mutualistes,	455 258,86 €
d) le solde à la Réserve générale	25 886 308,21 €

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions réglementées visées à l'article R 322-57-IV-1^{er} du Code des assurances.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux contrats d'assurances visés à l'article R 322-57-IV-2^e du Code des assurances.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 25 des statuts de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale fixe pour 2017 à 210 000 € le montant global maximum des indemnités compensatrices du temps passé qui peuvent être allouées par le Conseil d'Administration aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de :

- LOUIS BIANNIC en remplacement de Jacqueline CABON

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale élit à la fonction d'Administrateur de la Caisse Régionale :

- LOUIS BIANNIC
- DIDIER GOUBIL
- MICHEL RAFFRAY
- CLAUDE ROBERT
- GERARD ROPERT
- REGINE SECHER
- GERARD LEHUGER

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant



PROJET DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe «Période d'exécution des rachats» ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 241 % après souscription des certificats mutualistes, contre 220 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.



Comptes annuels 2016

Sommaire

Bilan actif	Page 18
Bilan passif	19
Compte de résultat technique	20
Compte de résultat non technique	21
Tableau des engagements reçus et donnés	22

Annexes 2016

Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable	23
Note 2 : Principales règles d'évaluation et de présentation	23
Note 3 : Actifs incorporels	28
Note 4 : Placements	29
Note 5 : Créances	35
Note 6 : Comptes de régularisation actif	35
Note 7 : Capitaux propres	36
Note 8 : Provisions techniques d'assurance non-vie	36
Note 9 : Provisions pour risques et charges	37
Note 10 : Dettes	38
Note 11 : Compte de régularisation passif	38
Note 12 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	39
Note 13 : Autres produits techniques	39
Note 14 : Produits et charges des placements	40
Note 15 : Produits et charges exceptionnels et non techniques	41
Note 16 : Résultat technique de l'assurance non-vie par catégorie	42
Note 17 : Impôts sur les bénéfices	45
Note 18 : Consolidation	45
Note 19 : Gouvernance	46
Note 20 : Renseignements concernant les filiales et participations	48
Note 21 : Effectifs et frais de personnel	49
Note 22 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	50

BILAN ACTIF

EXERCICE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016



ACTIF - Montants en €	2016	2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	15 918 195,30	15 919 516,24
3 Placements	1 261 782 571,09	1 156 523 387,56
3a Terrains et constructions	106 778 112,50	106 040 827,07
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	486 090 306,28	390 925 836,77
3c Autres placements	668 914 152,31	659 556 723,72
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	599 776 495,41	548 181 449,63
5a Provisions pour cotisations non acquises	31 936 381,87	32 480 034,80
5b Provisions d'assurance vie		
5d Provisions pour sinistres (non-Vie)	383 727 884,04	345 376 324,31
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-Vie)	162 242 397,33	149 486 886,56
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	21 869 832,17	20 838 203,96
5bis a Provisions pour cotisations non acquises		
5bis d Provisions pour sinistres (non-Vie)		
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-Vie)		
5bis g Provisions pour égalisation		
5bis i Autres provisions techniques (non-Vie)		
6 Créances	166 075 973,24	174 146 783,87
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	102 482 961,78	100 923 576,72
6aa Cotisations acquises non émises	8 858 443,78	9 220 156,80
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	93 624 518,00	91 703 419,92
6b Créances nées d'opérations de réassurance	328 878,31	8 213 861,97
6c Autres créances	63 264 133,15	65 009 345,18
6ca Personnel	9 584,56	14 574,77
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	223 194,92	25 086,01
6cc Débiteurs divers	63 031 353,67	64 969 684,40
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	71 211 248,10	148 545 349,94
7a Actifs corporels d'exploitation	14 097 859,14	15 665 580,28
7b Comptes courants et caisse	57 113 388,96	132 879 769,66
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif	22 463 363,72	23 657 789,51
8a Intérêts et loyers acquis non échus	5 717 987,38	7 211 993,39
8b Frais d'acquisition reportés	14 340 171,00	13 950 778,00
8c Autres comptes de régularisation	2 405 205,34	2 495 018,12
9 Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	2 137 227 846,86	2 066 974 276,75



BILAN PASSIF

EXERCICE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

PASSIF - Montants en €	2016	2015
1 Capitaux propres	742 587 233,90	679 895 541,28
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	32 867 431,16	1 372 041,16
1b Primes liées au capital social		
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	412 564 483,57	386 062 599,85
1g Ecarts résultant des changements de méthodes au 01/01/95		
1h Subventions d'investissement	312 666,67	106 442,96
1e Report à nouveau	10 000 000,00	6 000 000,00
1f Résultat de l'exercice	30 990 078,91	30 501 883,72
1i Ecart de dévolution	255 852 573,59	255 852 573,59
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 295 608 244,83	1 220 699 709,75
3a Provisions pour cotisations non acquises	100 998 672,81	102 518 693,81
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistre (non-Vie)	824 734 610,32	774 622 300,43
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	25 985 730,48	19 702 773,74
3i Autres provisions techniques (non-Vie)	343 889 231,22	323 855 941,77
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	17 380 652,76	13 898 754,56
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	76 497 587,85	147 880 784,68
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 529 301,96	5 941 493,26
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	18 167 736,41	21 935 602,56
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	62 900 325,15
7e Autres dettes	54 800 549,48	57 103 363,71
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	78 923,18	77 375,40
7ec Personnel	15 380 763,82	16 434 170,06
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	25 674 370,71	24 832 414,70
7ee Créiteurs divers	13 666 491,77	15 759 403,55
8 Comptes de régularisation passif	5 154 127,52	4 599 486,48
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	2 137 227 846,86	2 066 974 276,75

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

EXERCICE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016



Montants en €		2016			2015
		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Total Opérations nettes	Total Opérations nettes
1	Cotisations acquises	773 768 889,35	297 500 464,89	476 268 424,46	493 452 290,47
1a	Cotisations	772 248 868,35	296 671 658,79	475 577 209,56	495 060 740,66
1b	Variations des cotisations non acquises	1 520 021,00	828 806,10	691 214,90	-1 608 450,19
2	Produits des placements alloués	13 190 783,00		13 190 783,00	14 118 168,00
3	Autres produits techniques	20 850 232,71		20 850 232,71	21 857 075,10
4	Charges des sinistres	-536 453 811,31	-199 805 898,55	-336 647 912,76	-347 998 887,09
4a	Prestations et frais payés	-486 341 501,42	-160 137 557,44	-326 203 943,98	-320 987 716,24
4b	Charges des provisions pour sinistres	-50 112 309,89	-39 668 341,11	-10 443 968,78	-27 011 170,85
5	Charges des autres provisions techniques	-20 033 289,45	-12 755 510,77	-7 277 778,68	362 470,76
6	Participation aux résultats				
7	Frais d'acquisition et d'administration	-122 313 383,52	-43 602 177,26	-78 711 206,26	-77 327 852,66
7a	Frais d'acquisition	-112 596 143,56		-112 596 143,56	-111 863 352,64
7b	Frais d'administration	-9 717 239,96		-9 717 239,96	-9 351 660,19
7c	Commissions reçues des réassureurs		-43 602 177,26	43 602 177,26	43 887 160,17
8	Autres charges techniques	-47 359 095,32		-47 359 095,32	-45 668 840,43
9	Variation de la provision pour égalisation	-6 282 956,74		-6 282 956,74	-13 341 209,32

Résultat technique de l'assurance non-Vie

75 367 368,72

41 336 878,31

34 030 490,41

45 453 214,83



COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

EXERCICE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

Montants en €	2016	2015
1 Résultat technique de l'assurance non-Vie	34 030 490,41	45 453 214,83
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements	37 177 148,74	41 288 685,83
3a Revenus des placements	21 772 840,69	21 441 123,10
3b Autres produits des placements	542 191,04	6 533 376,17
3c Profits provenant de la réalisation des placements	14 862 117,01	13 314 186,56
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-9 334 307,97	-13 680 091,53
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-3 322 409,63	-3 773 274,76
5b Autres charges des placements	-3 977 676,44	-3 621 415,24
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 034 221,90	-6 285 401,53
6 Produits des placements transférés	-13 190 783,00	-14 118 168,00
7 Autres produits non techniques	3 596 514,03	3 476 320,51
8 Autres charges non techniques	-7 609 268,65	-6 278 124,83
9 Résultat exceptionnel	97 143,74	-7 577 365,44
9a Produits exceptionnels	1 643 640,82	1 433 408,92
9b Charges exceptionnelles	-1 546 497,08	-9 010 774,36
10 Participation des salariés		-180 936,00
11 Impôts sur les bénéfices	-13 776 858,39	-17 881 651,65

RESULTAT DE L'EXERCICE

30 990 078,91

30 501 883,72

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

REÇUS ET DONNÉS

EXERCICE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016



Montants en K€	2016	2015
1 Engagements reçus	422	647
2 Engagements donnés	63 285	207
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	180	207
2b Titres et actifs acquis en engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés : certificats mutualistes	63 105	
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	176 589
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable

Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret du 7 mai 2015 transposant la directive Solvabilité 2 supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises non vie au 1^{er} janvier 2016. La réserve de capitalisation au bilan de la clôture du 31 décembre 2015 de la caisse régionale a donc été portée courant 2016 en réserve générale pour un montant de 36 334 206,36 €.

Fonds de solidarité

L'article 3 de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité conclue entre les caisses régionales et Groupama SA, prévoit le remplacement du fonds de solidarité par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir le respect, par les caisses régionales, des exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation Solvabilité 2 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Avril 2016 a décidé d'affecter à la réserve pour éventualités diverses, le montant du fonds de solidarité de 15 006 545,78 €.

Certificats mutualistes

L'assemblée générale ordinaire du 22 Avril 2016 a autorisé l'émission de certificats mutualistes pour un montant global de 94,6 Millions d'Euros, émission à réaliser dans un délai maximum de 24 mois à compter de ladite Assemblée.

Au cours de l'exercice 2016, un montant de 31 495 390 € a été souscrit.

Augmentation de capital GSA

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2015 de la Caisse Régionale a autorisé la souscription aux augmentations de capital de Groupama Holding et de Groupama Holding 2 pour des montants respectifs de 91,371 M€ et 3,797 M€. Cette augmentation de capital permettant à GH et à GH2 de souscrire à une augmentation de capital de Groupama SA, a eu lieu le 18 Février 2016.

Provision Complémentaire Assurance de Personnes

Groupama Loire Bretagne enregistre une provision complémentaire sur l'Assurance de Personnes (Complément Prov AP). Cette provision permet de compléter les provisions dossier à dossier afin qu'elles atteignent au minimum les provisions définies par les tables statistiques, conformes aux dispositions de l'art. 143-12 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

En 2016, la Caisse a procédé à un changement d'estimation dans le calcul de la Prov AP en basant son calcul statistique sur les dossiers en cours à la clôture de l'exercice.

Ce changement d'estimation a un impact de - 15,2 M€ sur le montant de Prov AP au 31 décembre 2016 et provient de la prise en compte des PSAP comptables sur la garantie Indemnités Journalières futures (non en cours).

Note 2 : Règles d'évaluation et de présentation

Les tableaux de l'annexe sont présentés en kilo euros.

Les comptes individuels de la caisse régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de Bretagne - Pays de la Loire sont établis et présentés conformément aux dispositions :

- du code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.
- du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



I - OPÉRATIONS TECHNIQUES

1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

3 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4 - SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par les articles 143-14 et 143-15 du règlement comptable de l'ANC n°2015-11.

5 - PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance collective contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse régionale et par les sociétaires.

6 - PROVISION POUR ÉGALISATION

Au 31 Décembre 2016, une provision pour égalisation régie par les dispositions de l'article R.343-7.6 du Code des assurances a été comptabilisée.

	2016	2015
• Provision pour égalisation	22 049 K€	15 100 K€

Une provision complémentaire pour égalisation, non déductible fiscalement, est constatée pour les risques suivants :

	2016	2015
• Fonds de stabilité dépendance	3 392 K€	4 037 €
• Evolution tables BCIV	1 220 K€	1 152 K€
• Equilibre des fonds de la valorisation des rentes	2 486K€	2 505 K€

7 - OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de Groupama SA, et des Sociétés Mutuelles d'Assurances.

8 - RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

D'autre part, la Caisse régionale réassure les Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse régionale ; mais la part conservée par les Caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

9 - OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (cessionnaire ou récessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

II - PLACEMENTS

1 - COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont immobilisés.

Concernant les constructions, en application du Plan comptable, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règl. CRC n° 2002-10 et recodifié par l'art. 2-4 du Règl. CRC n° 2004-06).

L'application à Groupama Loire Bretagne est ci-dessous détaillée :

	Habitations et bureaux avant 1945	Habitations et bureaux après 1945	Entrepôts et activités	Commerces	Immeubles de Grande Hauteur
Gros Œuvre	120 ans	80 ans	30 ans	50 ans	70 ans
Clos et Couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans	25 ans
Agencements	15 ans	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans

Chaque élément est amorti en mode linéaire sur sa durée d'utilisation économique, estimée à compter de la date d'acquisition.

1.2 - VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

1.3 - ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 - PRÊTS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.



1.5 - AUTRES ENGAGEMENTS

SWAPS

Les swaps d'échange de taux mis en place par Groupama Loire Bretagne sont utilisés dans le cadre de la stratégie de rendement. Les intérêts perçus et/ou réglés sont inscrits en compte de régularisation et rapportés au résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de chacun des swaps conformément à l'avis 2002-10 du CNC.

Les flux intermédiaires concernant les IFT souscrits dans le cadre d'autres stratégies et les primes de souscription d'options sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie.

EMTN

L'ensemble du portefeuille est valorisé par référence aux cours du marché.

Pour des EMTN exposés au marché du crédit, Groupama Loire Bretagne ne dispose pas de double valorisation et a utilisé pour valeur de réalisation la valeur proposée par l'établissement émetteur.

2 - PROVISIONS

2.1 - VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

2.3 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A chaque arrêté, en cas d'indice de perte de valeur, il est procédé à un test de dépréciation sur les immeubles de placements. Ce test consiste à la comparaison entre la valeur d'expertise de l'immeuble et sa valeur nette comptable inscrite à l'actif du bilan.

Une provision pour dépréciation est alors constatée :

- s'il est prévu dans un avenir proche un plan de cession de cet immeuble ;
- si la provision qui doit être constituée est significative, notamment au regard de la durée de détention habituellement pratiquée dans l'entreprise sur cette catégorie d'immeubles ;
- en fonction de l'évolution récente ou non de la structure de l'immeuble ;
- en fonction de l'évolution de la valeur d'expertise entre N et N-1.

2.4 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DURABLE (PDD)

La méthodologie de calcul retenue pour les arrêts en date du 31 décembre est la suivante :

1 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Titres ayant subi une décote de plus de 20 % consécutivement pendant 6 mois par rapport au prix de revient et titres ayant fait l'objet d'une PDD au 31 décembre N-1.

2 - Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- si la cession est estimée à court terme (x mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif-passif, ...), la provision sera de la totalité de l'écart entre la valeur boursière et prix de revient.
- si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision sera égale à la différence entre son prix de revient et la valeur recouvrable.

3 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

En ce qui concerne les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), étant donné le caractère durable de la détention (engagement sur la durée du fonds soit 8 à 10 ans suivant les investissements) aucune provision n'est calculée durant la période d'investissement du Fonds qui correspond classiquement à une baisse de la valeur liquidative. Une provision pourrait toutefois être enregistrée dans le cas où une perte certaine serait signalée par le gestionnaire du Fonds.

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

4 - Reprise de la provision

Un ajustement de la provision est effectué si la variation du cours est supérieure à 15 %. Dans ce cas, une nouvelle valeur recouvrable est calculée suivant la méthode définie ci-dessus sur la base du cours à la date d'arrêt.

2.5 - PROVISIONNEMENT DES VALEURS AMORTISSABLES

Les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances sont les suivantes :

1/ Soit l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- Les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels (flux actualisés au TIE d'origine) ;
- En l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

2/ Soit l'entreprise d'assurance n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité. Les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré

- Si l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Il est précisé qu'en cas d'existence d'un risque de crédit avéré, la dépréciation à caractère durable constituée au titre de l'ensemble des risques identifiés ne devrait pas être inférieure à celle calculée pour le risque de crédit avéré.
- Si l'entreprise d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra pour déterminer la valeur vénale de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

3 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

III - AUTRES OPÉRATIONS

1 - FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

2 - CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3 - IMPÔTS

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

4 - ENGAGEMENTS SOCIAUX

A la clôture de l'exercice, une provision pour engagements sociaux, portant sur les indemnités de départ en retraite, les jours anniversaires et les médailles du travail est comptabilisée par résultat en application de la réglementation 2003-R.01 du CNC.

Cette provision est évaluée par différence entre le montant total de l'engagement évalué suivant un calcul actuariel effectué par Groupama Gan Vie et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie à la clôture de l'exercice.

Chaque année, un ajustement de cette provision est effectué par différence avec la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent.

5 - CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

La caisse régionale a comptabilisé un montant de 3 378 K€ au titre du crédit impôt compétitivité dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Le bénéfice du CICE 2015, pour rappel à 3 378 K€ également, a été utilisé sur diverses actions :

- en matière de recrutement en lien avec la migration informatique et l'ANI - Accord National Inter-professionnel
- en matière de prolongation de la garantie de rémunération variable
- en matière d'effort tarifaire consenti en 2016.



Note 3 : Actifs incorporels

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE - VALEURS BRUTES

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
2	5001	Frais de constitution	0					0
	5054	Logiciels	44 099	733		3 768	0	48 600
	5060	Droits au bail	3 702			70	100	3 672
	5070	Fonds Commercial	128					128
	5071	Fonds Commercial (s)	0					0
	5080	Autres immob. incorporelles	0					0
	5094	Logiciels en cours	1 285		642	228		872
TOTAL			49 214	733	642	4 066	100	53 271

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Poste	Compte	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
2	590	Amortissements des actifs incorporels	33 294	4 096	37	37 353
TOTAL			33 294	4 096	37	37 353

MONTANTS NETS

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2015	Montant net à la clôture de l'exercice 2016
2	5001	Frais de constitution		
	5054	Logiciels	12 120	12 787
	5060	Droits au bail	2 501	2 251
	5070	Fonds Commercial	13	8
	5071	Fonds Commercial (s)	0	0
	5080	Autres immob. incorporelles	0	0
	5094	Logiciels en cours	1 285	872
TOTAL			15 919	15 918

Note 4: Placements

4.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE - VALEURS BRUTES

Poste	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3a	Immobilisations	85 969	2 741	2 807	2 893	321	88 475
	Parts de société	50 978			3 331	2 622	51 687
TOTAL		136 947	2 741	2 807	6 224	2 943	140 162

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Poste	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
3a	Immobilisations	30 878	561	561	2 466	224	33 120
	Parts de société	28			236		264
TOTAL		30 906	561	561	2 702	224	33 384

MONTANTS NETS

Poste	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2015	Montant net à la clôture de l'exercice 2016
3a	Immobilisations	55 090	55 354
	Parts de société	50 951	51 424
TOTAL		106 041	106 778

4.2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE - VALEURS BRUTES

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Sortie	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3b	25	Entreprises liées	583 094		95 169	5	678 258
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	840				840
TOTAL			583 934		95 169	5	679 098



Note 4: (suite)

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3b	25	Entreprises liées	192 857			192 857
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	151			151
TOTAL			193 008			193 008

MONTANTS NETS

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2015	Montant net à la clôture de l'exercice 2016
3b	25	Entreprises liées	390 237	485 401
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	689	689
TOTAL			390 926	486 090

4.3 - AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des autres placements autres que ceux visés au 4.1 et 4.2

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE - VALEURS BRUTES

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3c		Placements financiers						
	2300	Actions et titres cotés	35 612			12 387	10 506	37 493
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	136 592			47 519	33 193	150 918
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	77 581	2 400	2 400	54 186	24 403	107 364
	2303	SICAV et FCP trésorerie	13 021			75 759	82 756	6 024
	2305	Actions et titres non cotés	539					539
	2310	Obligations cotées	360 054			22 580	34 514	348 120
	2315	Obligations non cotées	0			2 000		2 000
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	2 000			30 000	30 000	2 000
	2322	Autres prêts	832			1 000	47	1 785
	2332	Dépôts à terme	33 689				20 700	12 989
	2340	Dépôts et cautionnements	186			30	19	197
TOTAL			660 106	2 400	2 400	245 461	236 138	669 429

Note 4: (suite)

PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3c		Placements financiers						
	2930-2931	Provision pour dépréciation durable des placements financiers	549				34	515
TOTAL			549				34	515

Comme indiqué au paragraphe 2.4 des principes comptables de l'annexe, une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable côtés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice, une moins-value latente significative est présumée lorsque sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers au second semestre permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20 %.

MONTANTS NETS

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2015	Montant net à la clôture de l'exercice 2016
3c		Placements financiers		
	2300	Actions et titres cotés	35 612	37 493
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	136 592	150 919
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	77 581	107 364
	2303	SICAV et FCP trésorerie	13 021	6 023
	2305	Actions et titres non cotés	539	539
	2310	Obligations cotées	360 054	348 120
	2315	Obligations non cotées		2 000
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	2 000	2 000
	2320	Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'O.C.D.E.		
	2322	Autres prêts	832	1 785
	2330	Dépôts à terme	33 689	12 989
	2332	Autres dépôts auprès des établissements de crédits		
	2340	Dépôts et cautionnements	186	197
	293	Provisions pour dépréciation durable des placements financiers	-549	-515
TOTAL			659 557	668 914



Note 4: (suite)

4.4 - RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

TABLEAU ART 423-13 B AU 31/12/2016

	Valeur Brute 2016	Valeur nette 2016	Valeur de réalisation 2016	Valeur Brute 2015	Valeur nette 2015	Valeur de réalisation 2015
1. Placements immobiliers						
a) Terrains et constructions	139 676	106 292	150 280	135 125	104 220	147 444
Terrains non construits	444	444	970	387	387	879
Parts de sociétés non cotées à objet foncier	1 718	1 718	2 714	1 718	1 718	2 551
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	17 633	9 925	19 686	18 516	10 592	19 939
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	38 582	38 347	56 328	37 824	37 824	55 111
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	81 299	55 858	70 582	76 680	53 699	68 964
b) Terrains et constructions en cours	486	486	189	1 821	1 821	0
Terrains affectés à une construction en cours						
Immeubles en cours	86	86	0	53	53	0
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)						
Immobilisations grevées de droits (commodats)						
Immeubles d'exploitation en cours	400	400	189	1 768	1 768	0
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	140 162	106 778	150 469	136 946	106 041	147 444
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable						
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	297 339	297 330	339 893	258 344	258 301	299 443
Actions et titres cotés	37 493	37 493	46 026	35 612	35 612	44 454
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	145 919	145 919	165 622	131 592	131 592	152 446
Actions et parts d'autres OPCVM	113 387	113 378	127 489	90 601	90 558	101 787
Actions et titres non cotés	540	540	756	539	539	756
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	678 028	485 172	491 437	582 859	390 003	407 051
Actions et titres cotés						
Actions et titres non cotés	678 028	485 172	491 437	582 859	390 003	407 051
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	840	688	810	840	688	791
Actions et titres cotés						
Actions et titres non cotés	840	688	810	840	688	791
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	976 207	783 190	832 140	842 043	648 992	707 285
3. Autres titres de placement						
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	372 321	368 775	396 019	401 997	401 491	422 788
Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	357 120	353 574	380 818	367 054	366 548	387 845
* Obligations cotées	353 120	349 574	376 818	365 054	364 548	385 845
• Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	98 183	97 812	109 728	112 980	112 980	126 332
• Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	0	0	0	0	0	0
• Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	254 937	251 762	267 089	252 074	251 568	259 513
* Obligations non cotées	2 000	2 000	2 000	0	0	0

	Valeur Brute 2016	Valeur nette 2016	Valeur de réalisation 2016	Valeur Brute 2015	Valeur nette 2015	Valeur de réalisation 2015
• Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	2 000	2 000	2 000	0	0	0
• Autres obligations non cotées	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
• Titres de créance négociables d'un an au plus	0	0	0	0	0	0
• Bons à moyen terme négociables	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
• Autres titres de créance négociables	0	0	0	0	0	0
• Bons du Trésor	0	0	0	0	0	0
* Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts	2 015	2 015	2 015	1 067	1 067	1 067
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE						
* Prêts hypothécaires						
* Autres prêts	1 790	1 790	1 790	841	841	841
• Prêts garantis	785	785	785	832	832	832
• Prêts non garantis	1 005	1 005	1 005	9	9	9
* Avances sur polices	226	226	226	226	226	226
Dépôts auprès des établissements de crédit	12 989	12 989	12 989	33 689	33 689	33 689
Autres placements	197	197	197	187	187	187
* Dépôts et cautionnements	197	197	197	187	187	187
* Créances représentatives de titres prêtés						
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces						
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme						
* Autres						
Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance						
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte						
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées						
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation						
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	372 321	368 775	396 019	401 997	401 491	422 788
TOTAL	1 488 690	1 258 743	1 378 628	1 380 986	1 156 524	1 277 517

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne «Valeur nette 2016» sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 2 033 K€ pour la décote amortie et à 5 074 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti (-) ou non encore repris (+) correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à + 3 042 K€.



Note 4: (suite)

4.4 - RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS (suite)

Détail de la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	31 décembre 2016 (K€)			31 décembre 2015 (K€)		
		Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	5 312 252	643 317	-177 907	465 410	551 946	-177 907	374 039
Groupama Holding 2	2 353 312	34 459	-14 698	19 761	30 661	-14 698	15 963

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite «DCF» habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- Pour les activités non Vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- Pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- Pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Pour l'exercice 2016, la variation de la valeur brute comptable est due à l'augmentation de capital (cf note 1). De plus, la variation de la valorisation de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ne permet pas de mouvement de la provision pour dépréciation durable constatée pour ces deux valeurs au 31/12/2012.



Note 5: Créances

VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Poste	Libellé	BILAN 2016 A échéance de :				BILAN 2015 A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6aa	Primes acquises non émises	11 364	-2 505		8 858	11 806	-2 586		9 220
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	88 808	4 817		93 625	84 921	6 782		91 703
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	100 172	2 312		102 484	96 727	4 196		100 923
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	329	0		329	6 657	1 557		8 214
6ca	Personnel	5	5		10	6	9		15
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	223			223	25			25
6cc	Débiteurs divers	51 007	6 195	5 829	63 031	52 466	6 652	5 852	64 970
6c	Autres créances	51 235	6 200	5 829	63 264	52 497	6 661	5 852	65 010
TOTAL		151 736	8 512	5 829	166 077	155 881	12 414	5 852	174 147

Note 6: Comptes de régularisation - Actif

DIVERS ACTIF ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Poste	Compte	Libellé	Montant 2016	Montant 2015
08		Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
8a	4800231	Intérêts courus non échus sur obligations	5 718	7 212
	4802	Produits financiers divers		
		Total Intérêts et Loyers Acquis Non Echus	5 718	7 212
8b		Total Frais d'Acquisition Reportés	14 340	13 951
8c	4830	Différence prix de remboursement à percevoir	2 033	2 168
	4835	Charges constatées d'avance	372	327
		Total Autres Comptes de Régularisation	2 405	2 495
TOTAL RÉGULARISATION ACTIF			22 463	23 658



Note 7 : Capitaux propres

MOUVEMENT DES RÉSERVES

Poste	Compte	Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Mouvements de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
1	102	Fonds d'Etablissement	1 372				31 495	32 867
	104	Plus Value de Fusion	3 290					3 290
	104	Ecart de dévolution ⁽¹⁾	252 562					252 562
	10630-1	Réserves Complémentaires	43 989	4 575			15 008	63 572
	10632	Fonds de Secours aux CL ⁽²⁾	1 090					1 090
	106	Total Réserves Statutaires	45 079	4 575			15 008	64 662
	10682	Fonds de Solidarité non statutaire ⁽³⁾	15 008				- 15 008	0
	1064	Réserve de Capitalisation	36 334		- 36 334			0
	10688	Réserve Générale	289 642	21 927			36 334	347 903
	108	Ecart dû au changement de méthode au 01/01/95	0					0
	13	Subvention d'Investissement	106				207	313
	119	Report à nouveau	6 000	4 000				10 000
	120	Résultat de l'Exercice	30 502	- 30 502			30 990	30 990
CAPITAUX PROPRES			679 895	0	- 36 334		99 026	742 587

⁽¹⁾ Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les capitaux propres de Groupama Loire Bretagne de 252,6 M€.

⁽²⁾ Le fonds de secours, géré par la caisse régionale, est destiné à contribuer à l'équilibre général de chaque Caisse locale au moyen d'interventions allouées en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante.

⁽³⁾ Ce fonds de solidarité représente le mécanisme de solidarité existant entre les caisses régionales et Groupama SA afin d'intervenir en faveur des caisses régionales dans le cas où leurs fonds propres et leurs résultats ne garantissent plus qu'elles pourront durablement faire face à leurs engagements et obligations. Conformément à la résolution 10 de l'AG du 22 avril 2016, ce fonds a été affecté au poste réserves complémentaires (cf note 1- Faits marquants).

Note 8 : Provisions techniques d'assurance non-vie

8.1 - ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À L'OUVERTURE

LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES

Libellé	2016	2015
Provisions pour risques en cours	415	642
Prévisions de recours à encaisser	24 630	28 828
Provisions pour sinistres à l'ouverture	774 622	728 401
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	202 093	196 980
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	523 970	542 935
BONI/MALI	48 559	-11 514

Note 8: (suite)**8.2 - ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER**

ÉVOLUTION DES PRIMES ACQUISES ET DES SINISTRES

Libellé	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
EXERCICE 2014					
Règlements	216 058	230 284	135 375		
Provisions	45 925	51 582	151 344		
Total des Sinistres (S)	261 983	281 866	286 719		
Primes acquises (P)	444 314	456 430	467 005		
Pourcentage (S/P)	58.96%	61.75%	61.40%		
EXERCICE 2015					
Règlements	220 590	245 942	204 241	116 240	
Provisions	40 174	36 196	109 294	122 391	
Total des Sinistres (S)	260 764	282 138	313 535	238 631	
Primes acquises (P)	444 342	456 330	466 453	468 141	
Pourcentage (S/P)	58.69%	61.83%	67.22%	50.97%	
EXERCICE 2016					
Règlements	224 361	253 453	217 459	182 170	128 229
Provisions	31 795	32 097	89 025	65 324	179 745
Total des Sinistres (S)	256 156	285 550	306 484	247 494	307 974
Primes acquises (P)	444 326	456 288	466 360	467 278	463 194
Pourcentage (S/P)	57.65%	62.58%	65.72%	52.97%	66.49%

Ce tableau ne tient pas compte des catégories 20 et 21 (dommages corporels individuels et collectifs).

Note 9: Provisions pour risques et charges

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
5	145	Amortissements dérogatoires	3 081	2 617
	1518	Autres provisions pour risques divers	479	409
	1581	Engagements pour médailles du travail	1 624	1 465
	1581	Engagements pour jours anniversaires	4 931	4 404
	1581	Engagements pour retraites ⁽¹⁾	7 266	5 004
TOTAL			17 381	13 899

⁽¹⁾ Un versement de 1 420 K€ a été effectué aux fonds, gérés par Groupama Gan Vie, permettant le financement des engagements de la Caisse à l'égard de ses salariés en matière de départs à la retraite. La provision constituée dans les comptes, correspondant à la part du financement des engagements sociaux demeurant à la charge de la Caisse, a ainsi fait l'objet d'une dotation de 2 262 K€.



Note 10: Dettes

VENTILATION DES DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Poste	Libellé	BILAN 2016 A échéance de :				BILAN 2015 A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 529			3 529	5 942			5 942
7b	Réassurances	18 168	0		18 168	20 694	1 242		21 936
7d	Dettes envers établissements de crédit					62 900			62 900
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement		79		79		77		77
7ec	Personnel, organisme de sécurité sociale, coll. publiques	14 483	898		15 381	15 517	917		16 434
7ed	Etat, sécurité sociale	24 711	964		25 675	23 839	994		24 833
7ee	Créanciers divers	13 666			13 666	15 759			15 759
7e	Autres dettes	52 860	1 941		54 801	55 115	1 988		57 103
TOTAL		74 557	1 941		76 498	144 651	3 230		147 881

Note 11: Compte de régularisation passif

COMPARATIF N / N-1

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
8	4850	Amortissement différé sur prix de remboursement	5 074	4 599
8	4855	Produits constatés d'avance	80	0
TOTAL REGULARISATION PASSIF			5 154	4 599



Note 12: Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

PARTICIPATION ET CRÉANCES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2016			BILAN 2015		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Total
		A) ACTIF						
3b	250	Actions et autres titres à revenu variable	678 258		678 258	583 094		583 094
	260	Actions et autres titres à revenu variable		839	839		839	839
	295	Provisions pour dépréciation	-192 856		-192 856	-192 856		-192 856
	296	Provisions pour dépréciation		-151	-151		-151	-151
		Placements	485 402	688	486 090	390 238	688	390 926
6cc	460	Entreprises liées et lien de participation	3 166	780	3 946	3 177	454	3 631
		Débiteurs divers	3 166	780	3 946	3 177	454	3 631
TOTAL			488 568	1 468	490 036	393 415	1 142	394 557

DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2016			BILAN 2015		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Total
		B) PASSIF						
7ee	460	Entreprises liées et lien de participation Créditeurs divers	514	6	520	2 729	73	2 802
TOTAL			514	6	520	2 729	73	2 802

Note 13: Autres produits techniques

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
3	72	Livraison logiciels à soi-même	0	214
3	732	Subvention d'exploitation reçue	0	291
3	742	Commissions Groupama Gan Vie	17 816	18 357
3	74	Autres produits	3 034	2 995
TOTAL			20 850	21 857



Note 14: Produits et charges des placements

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT 2016

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			3 322	3 322
5b	Autres charges de placement			3 978	3 978
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements			2 034	2 034
TOTAL				9 334	9 334

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT 2015

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			3 773	3 773
5b	Autres charges de placement	44		3 578	3 622
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements			6 285	6 285
TOTAL		44		13 636	13 680

VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT 2016

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1 911	10	19 852	21 773
3b	Autres produits des placements			542	542
3c	Profits provenant de la réalisation de placements			14 862	14 862
TOTAL		1 911	10	35 256	37 177

VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT 2015

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements		7	21 434	21 441
3b	Autres produits des placements			6 533	6 533
3c	Profits provenant de la réalisation de placements			13 314	13 314
TOTAL			7	41 281	41 288

Note 15: Produits et charges exceptionnels et non techniques

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
7	75	Produits Economat	488	474
7	75	Accompagnement Groupama Banque	610	516
7	75	Commissions reçues de Groupama Banque	1 215	1 404
7	75	Gestes commerciaux Banque	-3	-3
7	75	Subvention Certificats Mutualistes	554	0
7	75	Produits Divers	733	1 085
TOTAL Produits Non Techniques			3 597	3 476

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
8	65	Charges Economat	429	482
8	65	Autres charges dont activité bancaire	6 047	5 796
8	69	Taxe/ excédents de provisions sinistres	1 133	
TOTAL Charges Non Techniques			7 609	6 278

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
9a	77	Produits sur exercices antérieurs	762	558
9a	77	Amortissements dérogatoires	709	658
9a	77	Reprise provision pour charge exceptionnelle		
9a	77	Produits exceptionnels	173	217
TOTAL Produits Exceptionnels			1 644	1 433

Poste	Compte	Libellé	2016	2015
9b	67	Charges sur exercices antérieurs	97	70
	67	Charges exceptionnelles	207	7 223
	67	Provisions exceptionnelles	70	90
	67	Dotations aux amortissements dérogatoires	1 173	1 628
TOTAL Charges Exceptionnelles			1 547	9 011

Sont comptabilisées en résultat exceptionnel les opérations non liées à l'exploitation courante de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel 2016 se décompose de la façon suivante :

• Amortissements dérogatoires (reprises nettes des dotations)	-	464
• Résultat de cessions mobilier / matériel	-	146
• Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	+	39
• Apurement d'opérations antérieures	+	665
• Divers	+	3

TOTAL + 97



Note 16: Résultat technique de l'assurance non-vie par catégorie

		Dommages Corporels Contrats		Automobile		
		Individuels Cat 20	Collectifs Cat 21	RC Cat 22	Dommages Cat 23	Total Cat 22-23
1a	Primes	274 658	21 955	87 962	117 731	205 693
1b	Variation des primes non acquises	-921	-34	532	-544	-12
1	Primes acquises	275 579	21 989	87 430	118 275	205 705
2a	Prestations et frais payés	198 384	20 939	53 874	78 110	131 985
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	-10 000	-1 757	43 516	302	43 817
2	Charges des prestations	188 384	19 182	97 390	78 412	175 802
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		87 195	2 807	-9 960	39 863	29 903
5	Frais d'acquisition	40 640	3 204	12 857	17 404	30 261
6	Autres charges de gestion nettes	12 848	1 010	4 117	5 511	9 629
B - CHARGES D'ACQUISITION		53 488	4 214	16 974	22 915	39 890
7	Produits des placements	5 545	602	1 725	560	2 285
8	Participation aux résultats					
C - SOLDE FINANCIER		5 545	602	1 725	560	2 285
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	83 191	4 753	35 886	49 893	85 779
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	58 590	4 447	20 851	26 570	47 421
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-376	-416	30 301	311	30 612
12	Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13	Commissions reçues des réassureurs	12 322	875	5 089	6 885	11 974
D - SOLDE DE REASSURANCE		-12 655	153	20 355	-16 127	4 228
RESULTAT TECHNIQUE		26 597	-652	-4 854	1 381	-3 474
HORS-COMPTES						
14	Provisions pour PNA (clôture)	27 962	17	17 996	20 452	38 448
15	Provisions pour PNA (ouverture)	28 883	51	17 464	20 996	38 460
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	149 268	10 839	289 383	22 271	311 653
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	169 208	14 592	251 181	21 969	273 150
18	Autres provisions techniques (clôture)	263 899	26 588	49 565		49 565
19	Autres provisions techniques (ouverture)	253 940	24 592	44 251		44 251



Note 16: (suite)

	Dommages aux Biens				Catastrophes Naturelles Cat 27	RC Générale Cat 28	Protection Juridique Cat 29	Assistance Cat 30
	Part. Cat 24	Prof. Cat 25	Agricoles Cat 26	Total Cat 24-26				
1a Primes	89 042	48 737	57 441	195 220	18 491	3 455	12 211	14 556
1b Variation des primes non acquises	146	-244	-12	-110	-60	-6	25	-391
1 Primes acquises	88 896	48 981	57 453	195 330	18 551	3 461	12 186	14 947
2a Prestations et frais payés	43 023	24 237	29 748	97 008	382	213	4 840	8 750
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	6 339	7 933	28 221	42 493	2 347	1 118	591	-358
2 Charges des prestations	49 362	32 170	57 969	139 501	2 730	1 331	5 431	8 392
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	39 534	16 811	-516	55 829	15 821	2 130	6 755	6 555
5 Frais d'acquisition	13 066	7 213	8 382	28 661	2 734	511	1 795	2 185
6 Autres charges de gestion nettes	4 168	2 282	2 648	9 097	866	162	572	679
B - CHARGES D'ACQUISITION	17 234	9 495	11 030	37 758	3 600	673	2 367	2 864
7 Produits des placements	935	1 054	535	2 524	140	60	88	2
8 Participation aux résultats								
C - SOLDE FINANCIER	935	1 054	535	2 524	140	60	88	2
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	38 010	20 208	27 438	85 655	13 145	1 443	5 198	13 948
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	15 888	10 076	10 912	36 876	265	73	1 678	8 334
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	3 557	1 466	18 543	23 565	-195	28	282	-340
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13 Commissions reçues des réassureurs	6 213	3 362	4 498	14 073	1 121	313	710	1 495
D - SOLDE DE REASSURANCE	-12 352	-5 304	6 515	-11 141	-11 954	-1 029	-2 528	-4 459
RESULTAT TECHNIQUE	10 883	3 066	-4 496	9 454	407	488	1 948	-766
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA (clôture)	18 683	7 420	564	26 667	2 516	330	1 849	3 082
15 Provisions pour PNA (ouverture)	18 537	7 664	576	26 777	2 577	336	1 824	3 473
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	80 877	83 318	55 101	219 295	950	727	5 733	2 742
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	74 627	77 899	29 703	182 229	1 217	656	5 142	3 100
18 Autres provisions techniques (clôture)	4 082	4 460	8 185	16 727	7 155	2 911		
19 Autres provisions techniques (ouverture)	3 992	1 945	5 362	11 300	4 542	1 863		



Note 16: (suite)

		Pertes Pécuniaires Cat 31	Transports Cat 34	Construction		Crédit Cat 37	Caution Cat 38	Acceptations Non Vie Cat 39	Total
				Dommages Cat 35	RC Cat 36				
1a	Primes	288	1 562	560	9 768			13 834	773 770
1b	Variation des primes non acquises	0	-6		-5				772 250
1	Primes acquises	288	1 568	560	9 773			13 834	-1 520
2a	Prestations et frais payés	6	249	123	7 178			16 287	486 342
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	-26	95	-191	-2 305			602	76 429
2	Charges des prestations	-20	344	-68	4 873			16 889	562 771
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		308	1 224	628	4 900			-3 055	210 999
5	Frais d'acquisition	43	232	90	1 449			792	112 596
6	Autres charges de gestion nettes	13	73	28	457			792	36 226
B - CHARGES D'ACQUISITION		56	305	118	1 906			1 584	148 822
7	Produits des placements		4	76	1 124			739	13 191
8	Participation aux résultats								
C - SOLDE FINANCIER			4	76	1 124			739	13 191
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	110	642	198	3 438				297 500
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	2	88	24	2 339				160 138
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-9	35	22	-784				52 424
12	Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13	Commissions reçues des réassureurs	28	92	32	569				43 602
D - SOLDE DE REASSURANCE		-89	-427	-120	-1 314				-41 337
RESULTAT TECHNIQUE		163	496	466	2 804			-3 900	34 030
HORS-COMPTÉ									
14	Provisions pour PNA (clôture)	16	110		0				100 999
15	Provisions pour PNA (ouverture)	16	116		6				102 519
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	4	233	4 932	81 182			37 176	824 735
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	29	137	5 123	83 486			36 552	774 622
18	Autres provisions techniques (clôture)							544	367 389
19	Autres provisions techniques (ouverture)							566	341 054



Note 17: Impôts sur les bénéfices

CHARGE FISCALE

	Libellé	2016	2015
a)	Impôt exigible	13 777	17 882

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse régionale, en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupama SA.

Compte tenu de la suppression de la contribution exceptionnelle, le taux d'impôt passe de 38 % à 34,4 % en 2016.

Note 18: Consolidation

Nom et siège de l'Entreprise qui établit les comptes consolidés dans lesquels nos comptes sont inclus :

GROUPAMA SA
8 et 10 rue d'Astorg
75413 PARIS Cedex 08

La Caisse régionale fait partie du périmètre des comptes combinés de Groupama SA. Elle est consolidée par intégration globale et en application du référentiel IFRS.



Note 19: Gouvernance

MANDATAIRES SOCIAUX

	Total des rémunérations	Remboursements de frais
Président		
L'Hostis Michel ⁽¹⁾	10 641	8 485
1^{er} Vice-Président		
Sécher Régine ⁽¹⁾	14 058	6 616
Vice-Présidents		
Goubil Didier	14 344	6 053
Le Diouron Jean-Yves ⁽¹⁾	8 624	5 262
Robert Claude ⁽¹⁾	12 552	2 662
Ropert Gérard	7 837	274
Tuloup Marie-Françoise ⁽¹⁾	15 128	4 303
Administrateurs		
Biannic Louis	3 843	497
Brodin René	6 562	1 795
Cabon Jacqueline	315	215
Cherdo Eliane	7 443	527
Coateval Bruno	6 142	2 784
Delhommeau Michel	6 049	1 060
Dupont Joël	10 745	4 088
Guyomard Catherine	8 998	2 103
Jarno Catherine	7 466	1 949
Josse Thierry	7 837	4 268
Le Guyader Céline ⁽²⁾		
Lehuger Gérard	8 210	791
Mérier Suzanne	11 497	804
Pasco Alain	7 153	1 761
Prigent Martine ⁽²⁾		
Raffray Michel	4 445	551
Séchet serge	7 203	2 206
Direction Générale		
Veber Bernard	217 513	3 281

⁽¹⁾ Fédération Nationale Groupama

⁽²⁾ Administrateur, représentant les salariés, non rémunérés et indemnisés pour la fonction de mandataire social.

Note 19: (suite)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, SON FONCTIONNEMENT

AU COURS DE L'EXERCICE 2016, 11 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SE SONT TENUES :

→ les 21/01 - 4/03 - 08/04 - 22/04 - 13/05 - 03/06 - 08/07 - 02/09 - 07/10 - 04/11 - 02/12

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau,
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales,
- la présentation des comptes-rendus des travaux des comités et commissions du Conseil,
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'entreprise :

DIRECTION	POINTS	ACTION DU CONSEIL
Finances & Stratégie	- Présentation des comptes 2015 de la Caisse Régionale - Présentation des comptes 2015 des Caisses Locales - Orientations tarifaires 2017 - PSO	Adoption (CA du 04 03 16) Pour information Approbation (CA du 02 09 16) Pour information
Institutionnelle	- Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale - Présentation de son bilan - Approbation du budget 2016 des subventions - Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs - Cooptation d'1 nouvel administrateur régional, suite départ de Jacqueline Cabon - Mise à jour du règlement intérieur du conseil - Rapport fonction actuarielle - Cautionnement d'emprunts par des Caisses locales - Plan d'actions de contrôles des certificats mutualistes - Procédure de saisine du CA par un responsable de fonction clé - Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA	Validation des résolutions à présenter en Assemblée Pour information Approbation (CA du 21 01 16) Approbation (CA du 04 03 16) Approbation (CA du 8 04 16) Approbation (CA du 03 06 16) Approbation (CA du 08 07 16) Approbation (CA du 08 07 16) Approbation (CA du 08 07 16) Approbation (CA du 02 12 16) Approbation (CA du 02 12 16)
Commerciale	- Plan d'Actions Commercial 2017	Pour information (remise de la plaquette)
Ressources Humaines	- Rémunération du Directeur général - Présentation du bilan social et rapport annuel 2015	Approbation (CA du 21 01 16) Pour information
Contrôle interne	- Rapport RSE - Rapport 2015 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne - Rapport ORSA	Approbation (CA du 04 03 16) Approbation (CA du 04 03 16) Approbation (CA du 08 07 16)



Note 19: (suite)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'APPUIE, POUR LA PRÉPARATION DE SES RÉUNIONS :

→ sur les travaux du Bureau réuni 4 fois en 2016.

→ sur les travaux des commissions et comités, réunis a minima 1 fois/an et plus selon l'actualité de leur domaine, et composés comme suit :

- **Le Comité d'Audit et des risques** : 3 administrateurs régionaux.
- **Le Comité des Comptes et des Conventions** : 3 administrateurs régionaux.
- **Le Comité d'Ethique et RSE** : 2 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **Le Comité des rémunérations et des indemnités** : 5 administrateurs régionaux dont le Président de la CR.
- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP.
- **La Commission Technique Assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **La Commission Qualité de Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux.
- **Le Comité des nominations** : 7 administrateurs régionaux du Bureau.

Note 20 : Renseignements relatifs aux filiales et participations

	Capital	Capitaux Propres hors capital et hors résultat de l'exercice	Quote-part de Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/16		Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
				Brute	Nette		
Détenues à plus de 50 %							
SCI SCAMA 44	305	-352	99,50%	303	303	75	-24
SCI Foch Doué et ses environs	991	-2	99,97%	991	991	13	14
SCI Groupama Rezé	174	-7	99,91%	174	174	15	2
SCI des Perrochères Chemillé	13	0	95%	40	12	0	0
SCI du Commerce Saint-Macaire	19	-11	95%	7	7	10	4
SCI Foch Lathan	978	0	99,97%	978	978	38	11
SCI Groupama Sainte-Luce	137	0	99,89%	137	137	15	11
SCI Saint Etienne de Montluc	122	0	99,75%	122	122	11	6
SCI Grand Périgné Lafayette	2 287	32	99,87%	2 284	2 284	197	11
SCI Groupama Viarme Félibien	244	0	55%	134	134	23	-25
SCI Groupama Nort-sur-Erdre	213	-36	99,93%	213	213	15	13
SCI Groupama Bretagne	191	0	60,22%	115	115	195	91
SCI Solf'Immo	5 000	0	99,96%	4 998	4 998	760	223
SCI AMAL	20 269	0	99,99%	20 267	20 267	836	206
SCI Groupama du Morbihan	5 147	0	99,99%	5 147	5 147	214	333
SCI Groupama Bretagne Loire Anjou	15	0	99,90%	383	383	1 090	611
SARL TéléSécurité Loire Bretagne	471	0	99,66%	619	469	2 335	0*
Diarbenn Solutions	60	0	100%	60	60	0	0
Détenues entre 10 et 50 %							
S.A. Centaure Bretagne	525	483	27,00%	159	159	1 465	95*
SCIAT	15	0	40%	675	439	280	100*

* Résultat 2015

Valeur comptable des titres détenus		Montant des Prêts et Avances accordés	Montant des Cautions et Avals donnés
Brute	Nette		

Total Participations	37 806	37 392	3 500
-----------------------------	---------------	---------------	--------------

Note 21 : Effectifs et frais de personnel au 31/12/2016

21.1 - EFFECTIFS

Libellé	2016	2015
PERSONNEL COMMERCIAL		
Direction	1	1
Cadres	269	269
Non Cadres	851	856

TOTAL Personnel Commercial	1 121	1 126
-----------------------------------	--------------	--------------

Libellé	2016	2015
AUTRE PERSONNEL		
Direction	8	8
Cadres	345	347
Non Cadres	665	641

TOTAL Autre Personnel	1 018	996
------------------------------	--------------	------------

TOTAL DU PERSONNEL	2 139	2 122
---------------------------	--------------	--------------

21.2 - FRAIS DE PERSONNEL

Libellé	2016	2015
Salaires bruts	81 102	79 851
Charges sociales	49 426	49 465

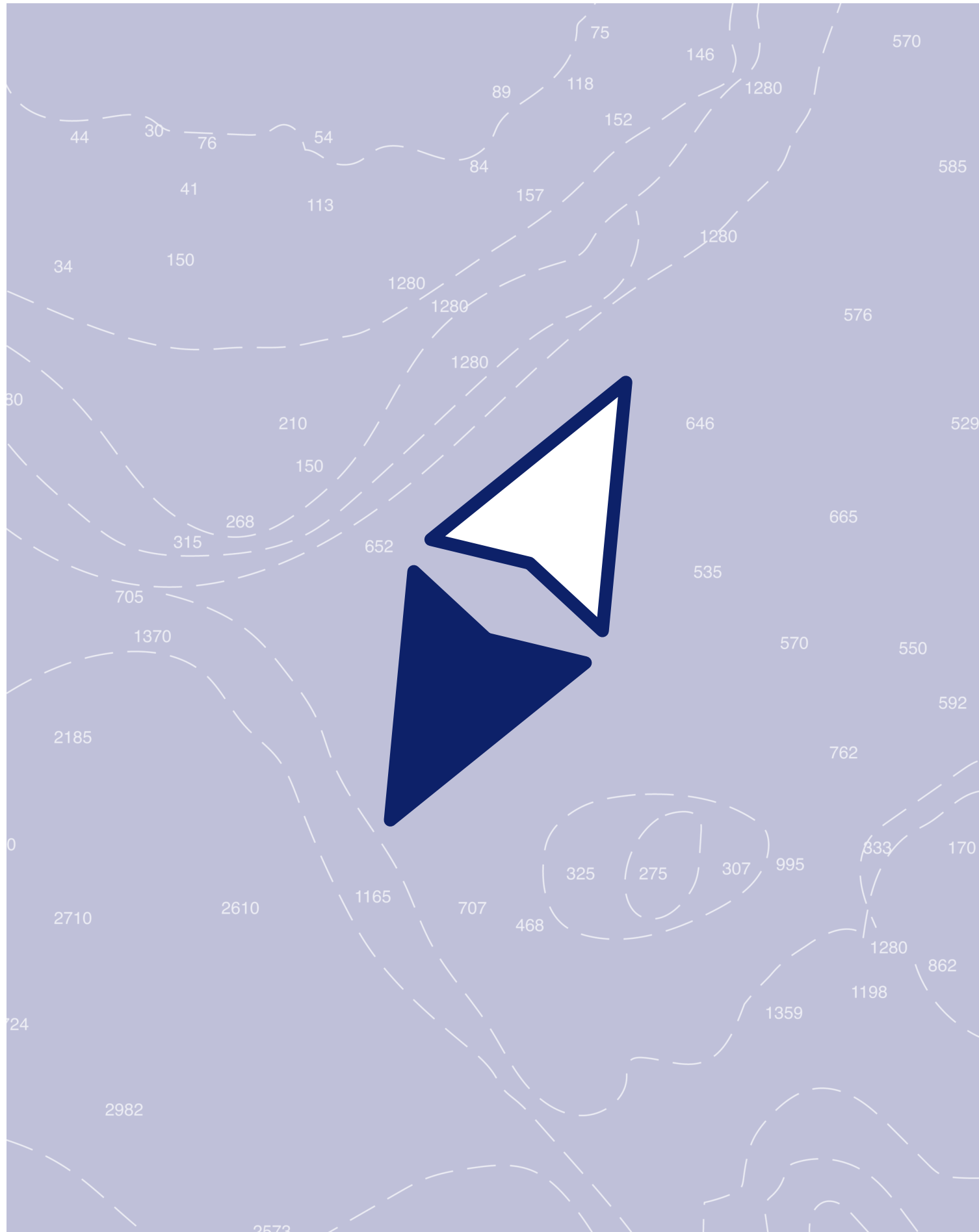
TOTAL	130 528	129 316
--------------	----------------	----------------

Dans les comptes 2016, le montant du CICE Crédit Impôt Compétitivité Emploi a été porté en diminution des charges de salaires pour 3 378 K€.



Note 22: Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2012	2013	2014	2015	2016
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Fonds d'établissement	1 372	1 372	1 372	1 372	32 867
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	745 840	771 114	790 109	792 602	773 769
b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions	41 245	32 919	59 466	55 421	58 221
c) Impôts sur les sociétés	9 880	16 066	20 219	17 882	13 777
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions	-173 862	14 715	26 721	30 502	30 990
III - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	2 052	2 076	2 116	2 103	2 131
b) Montant de la masse salariale (brute DADS)	75 081	75 744	79 430	80 605	81 804



Siège social : 23 boulevard Solférino
CS 51209 - 35012 Rennes cedex
Tél : 02 99 29 57 57 - www.groupama.fr

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
383 844 693 RCS Rennes - Entreprise régie par le code des assurances



Groupama
LOIRE BRETAGNE